



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 septembre à 18 heures trente, les membres du Comité syndical se sont réunis à la salle des fêtes de Laruscade, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BAYARD, Président du Syndicat mixte de gestion des bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary.

Date de convocation : 19 septembre 2025

Nombre de délégués : 31 délégués

Délégation : 31

Quorum : 16

Présence : 16

Pouvoir : 2

Délégués Présents :

Madame : Régis, Bureau

Messieurs : Duban, Balaresque, Blanchet, Bayard, Chollet-Gabard, Badie, Masero, Ollivier, Vallaeys, Verguet, Dupont, Gaudry, Labeyrie, Bourreau

Délégués excusés :

Mesdames : Pellerin, Martinez, Musseau, Yon

Messieurs : Roumegoux, Lavidalie, Lacaze (pouvoir à M. Duban), Raymond, Lafferrière, Barbot, Jolly, Desse, Rondeau, Boulon, Boutin, Boor, Léger, Morassutti, Poirier (pouvoir à M. Badie), Thomas, Bernard, Besse, Busquet, Tribouy

Secrétaire de séance : Monsieur Verguet

Assistaient à la réunion :

M. LONDEIX, chargé de mission milieux aquatiques en charge des missions de direction

M. CASTAGNEDE--PAINDAVOINE, chargé de mission zones humides,

Mme DEWAELE, chargée de mission milieux aquatiques

Mme ALBERT, secrétaire-comptable

Excusée :

Mme GUIRAT-GILLIS, chargée de mission Natura 2000,



Ouverture de séance : 18h40

Monsieur Le Président remercie tous les délégués pour leur présence ainsi que le maire de Laruscade pour son accueil et le verre de l'amitié offert par la commune.

Monsieur Le Président rappelle l'ordre du jour :

1. Délibération n°1 – Portant sur la désignation de nouveaux délégués du SMGBVSGL
2. Délibération n°2 – Relative à la protection sociale complémentaire - risques prévoyances
 - a. Proposition du bureau – Complémentaire santé (ajour à l'ordre du jour)
3. Décision Modificative n°1 – Arrêté de décision de virement de crédit 2025/1
4. Délibération n°3 – Relative au lancement étude Zones Humides
5. Délibération n°4 - Décision Modificative n°2 relative à l'Etude des Zones Humides
6. Délibération n°5 : Natura 2000 – Site de la Saye
7. Points divers - Information
 - Epage
 - DUERP
 - Calendrier

Après avoir récapitulé et demandé s'il y avait des remarques dans le procès-verbal du Comité Syndical du 16 juin 2025, le Président soumet au vote ce dernier :

Décision : Contre : 0

Pour : 18

Abstention : 0



1 DELIBERATION N°1 – PORTANT SUR LA DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES DU SMGBVSGL

Baptiste Londeix explique :

Suite à des démissions, les EPCI ont dû délibérer sur l'élection de nouveaux délégués pour le SMGBV-SGL

Désignation de 2 nouveaux délégués pour la Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI) pour siéger au SMGBVSGL

- **Monsieur Laurent ROUMEGOUX** (Saint Martin du Bois) remplacement M. Bierre
- **Madame Aurélie CELLIER** (Savignac de l'Isle) remplacement M. Verdier

Monsieur le Président soumet la délibération portant sur la désignation de nouveaux délégués du SMGBVSGL

Celle-ci est votée à l'unanimité



2 DELIBERATION N°2 – RELATIVE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - RISQUE PREVOYANCE

Baptiste Londeix rappelle le projet de délibération présenté à l'assemblée délibérante au comité syndical du 16 juin 2025 concernant la prévoyance pour les agents :

SOIT

Le syndicat signe une convention avec le CDG 33 et c'est l'agent qui adhère à l'opérateur choisi (Territoria et MNFCT). Le CDG33 demande ensuite un relevé de sinistralité à l'agent puis l'envoi à l'opérateur qui étudie le dossier. Pendant ce temps, il faudra saisir le CST pour ensuite délibérer en CS.

SOIT

- Le syndicat peut participer au financement d'un contrat prévoyance et/ou complémentaire auprès d'une structure labellisée FPT.

Les délégués ont validé la proposition du bureau à l'unanimité soit :

- **Prévoyance** : maintien de 20 € / agent avec une structure labellisée. Actuellement, seul un agent est concerné.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 26 août 2025

COLLECTIVITÉ : SMGBV DE LA SAYE DU GALOSTRE ET DU LARY

OBJET	
Organisation et conditions générales de fonctionnement des services : participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents. (Article R 253-7 du CGFP Articles L 827- 4 à L827-12 du CGFP Décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011)	
AVIS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL	
AVIS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL	Suite à un partage égal des voix, l'avis du comité social territorial est réputé avoir été donné (article R. 254-66 du Code Général de la Fonction Publique).
AVIS DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES	FAVORABLE

Monsieur le Président soumet la délibération relative à la protection sociale complémentaire - risques prévoyance

Celle-ci est votée à l'unanimité



2.1 Proposition du bureau – Complémentaire santé (ajout à l'ordre du jour)

Comme pour la prévoyance et afin de répondre aux obligations légales, le Comité syndical doit valider la participation complémentaire santé, obligatoire **au 01/01/2026**, auprès de ses agents :

Le bureau propose aux délégués :

- **Complémentaire santé** : participation du syndicat à hauteur de 20 € / mois / agent dans le cadre de la labellisation.

Après information au Comité Syndical de ce jour, le projet de délibération sera envoyé au Comité Social Territorial (CST) :

- Avant le 23 octobre
- Retour du CST le 25 novembre
- Délibération le 08/12/2025



3 DECISION MODIFICATIVE N°1 – ARRETE DE DECISION DE VIREMENT DE CREDIT 2025/1

Baptiste Londeix informe les membres de l'assemblée que le syndicat doit rembourser l'Agence de l'Eau suite à un trop versé sur la subvention obtenue pour l'élaboration du PPG Lary d'un montant de 462,50€.

Lors du vote du budget prévisionnel, une délibération avait été prise autorisant le Président à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Ce remboursement doit être imputé au compte 673 qui n'est pas provisionné. Par conséquent, il est possible de faire une fongibilité des crédits avec un « **arrêté portant décision de virement de crédit** » en effectuant les **mouvements de crédits entre les chapitres 011 et 67** afin d'ouvrir les crédits au compte 673

33179	SM GESTION BV SAYE GALOSTRE LARY	DM n°1 2025
Code INSEE	SMGBV	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Fongibilité des crédits 2025/1 - Remboursement AE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61521 : Entretien et réparations sur terrains	462,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	462,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	462,50 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0,00 €	462,50 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	462,50 €	462,50 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Lors de la préparation du budget prévisionnel 2026, il faudra prévoir un montant dans ce compte afin de ne pas utiliser la fongibilité des crédits.



4 DELIBERATION N°3 – RELATIVE AU LANCEMENT DE L'ETUDE ZONES HUMIDES

Florian CASTAIGNÈDE rappelle qu'une réflexion avait été engagée pour faire évoluer les modalités d'inventaire des Zones Humides Effectives (ZHE) à l'échelle du territoire de compétence du Syndicat.

Pour rappel, avait été explicité lors du précédent Comité Syndical qu'un maintien de la mission d'inventaire selon les mêmes dispositions ne permettrait un inventaire exhaustif qu'à un horizon de 70 à 85 ans (l'estimation variant selon le taux de Zones Humides Potentielles (ZHP) estimées). Avait alors été acté la nécessité de faire évoluer la manière de prospecter de sorte à obtenir une donnée Zone Humide sur une échelle de temps acceptable.

Délégation de l'inventaire Zones Humides

a. Organisation d'un Comité de Réflexion

Comme convenu lors du précédent Comité Syndical, un Comité de Réflexion fut organisé mi-juin, réunissant des représentants d'EPCI et un représentant technique du Forum des Marais Atlantiques (FMA) – organisme qui valide les données d'inventaire Zones Humides, en lien avec l'Agence de l'Eau.

A été acté le scénario initialement présenté par le Syndicat Mixte de Gestion des Bassins Versants de la Saye, du Galostre et du Lary (SMGBVSG) : la conservation de la prélocalisation des Zones Humides Potentielles (ZHP) en interne et la délégation de l'inventaire terrain à un/des Bureau(x) d'Étude(s).

Cette délégation a pour ambition de pouvoir cartographier l'ensemble des Zones Humides Effectives (ZHE) du territoire sur un horizon de 5 ans, à compter de 2026, tout en maintenant un contrôle sur le choix des territoires d'inventaire par conservation de la prélocalisation en interne.

b. Rappel des attentes de l'inventaire terrain

Est attendu, dans cette délégation, un niveau d'inventaire équivalent à la prospection réalisée jusqu'alors en interne par le SMGBVSG.

Sur une parcelle prélocalisée, l'agent vérifie le caractère humide de la zone pré-identifiée par critère végétatif au premier abord, et complémente la délimitation de la Zone Humide en présence à l'aide de sondages. Est alors obtenu un périmètre de la Zone Humide, parfois décomposée en plusieurs habitats – à savoir des associations végétales qui permettent de décrire un milieu homogène.



Ces entités alors tracées n'ont pas un niveau de précision dit « réglementaire » : un inventaire réglementaire doit permettre de discriminer très précisément le pourtour de la Zone Humide selon les critères définis dans la réglementation. Il impose le recours à des sondages pédologiques bien plus réguliers et donc chronophages pour un niveau de précision de l'ordre du m². Cette échelle de précision est parfois attendue lors de la mise en place de projets d'aménagements à l'échelle de parcelles précises.

L'inventaire pratiqué et attendu par le Syndicat, à l'échelle d'un vaste territoire, restera sur un degré de précision moindre permettant d'indiquer la présence d'une Zone Humide Effective (ZHE) sur une (ou une partie de) parcelle sans une délimitation au m² - il s'agit du degré de précision généralement produit dans le cadre d'une révision de PLUI.

c. Estimations surfaciques des données d'inventaire

À l'issue des deux premières années d'inventaire, 75 000 hectares (soit 750km²) de territoire restent à être prospectés. Au regard des premières données de prélocalisation réalisées par le Syndicat, il apparaît que 40% du territoire semble être caractérisé comme Zone Humide Potentielle (ZHP).

Cette enveloppe ZHP permet de préciser le périmètre de prospection terrain : c'est ce territoire que devront vérifier in-situ les agents d'un/de Bureau(x) d'Étude(s) lors de l'inventaire terrain afin de vérifier leur caractère humide. Selon l'estimation, il reste ainsi 30 000 hectares à prospecter, sur une échelle de 5 ans – à savoir 6.000 hectares prospectés par an.

Les échanges en Comité de réflexion ont permis de tabler sur un avancement agent de 30 hectares/jour, sur la base d'un traitement journalier par agent de 500€.

d. Présentation de l'aire d'étude de la première année de délégation d'inventaire

Plusieurs communes juxtaposées ont été/sont prélocalisées de sorte à obtenir un territoire de prospection avoisinant le seuil des 6.000 hectares de prospection par an précisé ci-dessus – 6.100 hectares pour cette emprise.

Ce sont ainsi les communes de La Clotte, Saint-Martin-de-Coux, Saint-Pierre-du-Palais, Boscamnant, Cercoux, Clérac (17), Lagorce et Guîtres (33) qui constitueront l'emprise de la zone d'étude 2026 dans les limites du territoire de compétence du Syndicat.

Les résultats de prélocalisation de ces communes tendent à confirmer l'estimatif établi à l'échelle de tout le territoire de compétence du Syndicat en retrouvant les 40% de territoire couvert par la prélocalisation des Zones Humides Potentielles (ZHP).

Ce sont ainsi environ 2.440 hectares qui seront prospectés par le(s) Bureau(x) d'Étude(s).





4.1 Estimatif financier

Échelonnage de l'inventaire terrain **Zones Humides** sur **5 ans**

60.0km² (soit **6 000 hectares**) devront être inventoriés chaque année à raison d'une cadence de **30 ha/j** pour un coût journalier terrain de **500€**.

La **prestation terrain** pour l'inventaire de 6 000 hectares est alors estimée à **100.000 €**.

L'intégralité de la prestation (allant de la prise en compte des données de prélocalisation transmises, aux rendus cartographiques en passant par l'inventaire terrain et la caractérisation des Zones Humides inventoriées) s'élèverait à environ **125.000 €** par année.

Donc

- Inventaire terrain ZH estimé à 125 000 €
- Proposition de prévoir une enveloppe de 150 000 €
- Subvention AEAG 80% : 120 000 €
- Reste à charge Syndicat : 30 000 €

La volonté du syndicat est de prendre en charge la totalité des coûts engendrés par cette étude sans solliciter les EPCI membres du syndicat.

Sur les 5 années d'inventaire prévues, le coût total serait de 750 000 € avec un accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 80%, soit 600 000 €.

Il en résulte un reste à charge total pour le syndicat de 150 000 € sur les 5 années d'inventaire, soit 30 000 € / an.

Ce montant reste tout à fait digérable par le syndicat dans le cadre de la programmation financière 2025-2029 validée en 2024.

En effet, en cas de mise en œuvre de 100 % des enveloppes financières des PPG Saye et Lary, ce montant pourra être autofinancé sur les fonds propres du syndicat s'élevant au BP 2025 à plus de 600 000 €.

Cela permettrait ainsi de diminuer raisonnablement cette réserve tout en mettant à disposition des EPCI membres des données Zones Humides devenant indispensables dans la réalisation des documents de planification du territoire.

Par ailleurs, la réalisation de cet inventaire en 5 marchés distincts, répartis sur 5 années, permettra également d'assurer une souplesse au syndicat dans le cas où il faudrait s'ajuster plus finement aux réalités économiques de la structure.



Une attention sera notamment portée sur la trésorerie réelle du syndicat afin de s'assurer que le montant dédié à cette étude n'entraîne pas le besoin de recourir à l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Le lancement de cette étude se fait maintenant car la période favorable aux inventaires s'étale de mars/avril jusqu'à mi-juillet 2026. Afin d'être opérationnel, il convient d'avoir lancé le marché public suffisamment en amont afin de trouver les bureaux d'études qui interviendront...

La zone d'inventaire pour l'année prochaine ainsi que le cahier des charges sont en cours de finalisation.

Question : Compte tenu du type de prestations induites dans ce marché, est-ce qu'un marché à bons de commandes est envisageable ?

C'est une possibilité qui peut être étudiée. La décision devra être prise en réunion de Bureau et votée lors du Comité Syndical suivant.

Monsieur le Président soumet la délibération relative au lancement de l'étude Zones Humides

Celle-ci est votée à l'unanimité

5 DELIBERATION N°4 – DECISION MODIFICATIVE N°2 RELATIVE A L'ETUDE DES ZONES HUMIDES

En continuité avec la délibération précédente, il est nécessaire de procéder à une délibération modificative du budget de la manière suivante :

- Enveloppe estimée de l'inventaire N1 : 150 000 €
- Financement AEAG 80 % : **120 000 €**

Autofinancement 20 % : **30 000 €**

33179	SM GESTION BV SAYE GALOSTRE LARY	DM n°2 2025
Code INSEE	SMGBV	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Désignation enveloppe inventaire Zones Humides N1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61521-020 : Entretien et réparations sur terrains	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
R-1328-020 : Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	120 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	120 000,00 €
D-2031-020 : Frais d'études	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
Total Général		150 000,00 €		150 000,00 €

Question : Est-ce que l'Agence de l'Eau s'engage sur 5 ans ?

Non, elle s'engagera chaque année sur la base de 80 % des montants prévisionnels couvrant à la fois le poste de Chargé de mission Zones Humides et la partie Inventaire Terrain déléguée.

Ainsi, en 2026, elle financera le poste de Florian Castaignede à 80 % pour toute la partie prélocalisation, définition de l'enveloppe du bureau d'étude et toutes les missions annexes et elle financera également l'inventaire selon les conditions définies ci-dessus.

Monsieur le Président soumet la délibération modificative n°2 relative à l'étude des zones humides

Celle-ci est votée à l'unanimité



6 DELIBERATION N°5 - NATURA 2000 – SITE DE LA SAYE

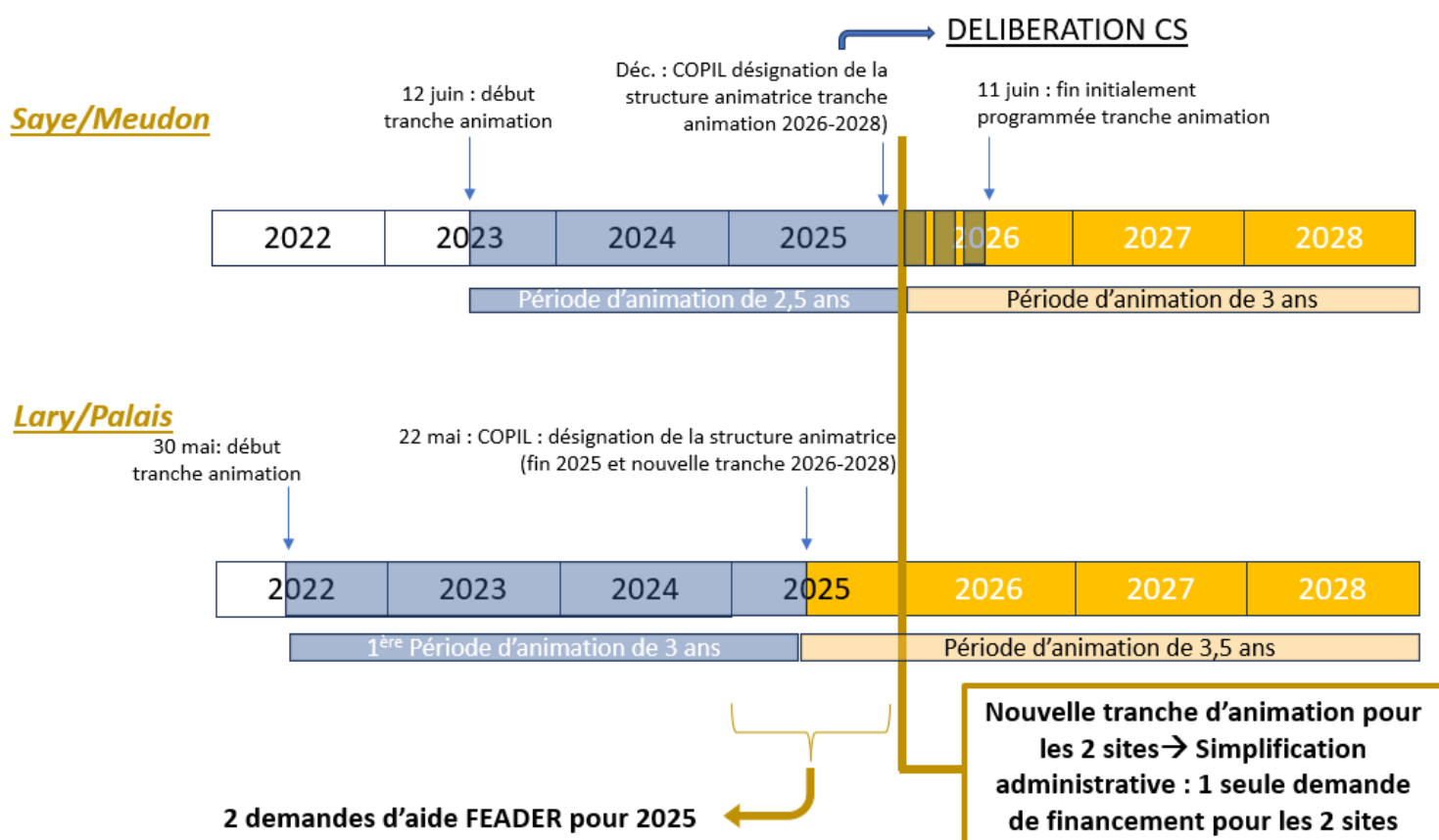
Baptiste LONDEIX fait un rappel des dates des mise en place des animations Natura 2000 de la Saye et du Lary

- 12/06/2023 : Prise de l'animation du site de la Saye
- 22/05/2025 : Reprise de l'animation du site du Lary

Objectif : Coordination des périodes d'animation entre les 2 sites afin de simplifier les démarches administratives pour le syndicat.

Ainsi :

- L'animation du site du Lary va durer 3 ans et demi (2025 à 2028) au lieu de 3 années habituellement
- L'animation 2023-2025 du site de la Saye est raccourci à 2 ans et demi afin de redémarrer une nouvelle période à partir du 01/01/2026.
- Au 01/01/2026, il n'y aurait plus qu'un seul dossier à déposer pour l'animation des 2 sites.





Baptiste Londeix rappelle aux délégués que le syndicat doit délibérer pour savoir s'il poursuit l'animation sur le site de la Saye

Il informe également que le SMGBV de la Saye, du Galostre et du Lary sollicite des subventions depuis 2023, 2024 et 2025 mais rien n'a été perçu à ce jour. Courant octobre 2025, Hanneke Guirat-Gillis pourra solder la demande de financement 2023 pour le site du Lary.

Question : En terme d'animation, Hanneke a demandé à identifier des terrains à conventionner à Laruscade. Est-ce qu'elle fait ça sur toutes les communes de la Saye/Meudon et Lary/Palais ?
Les contrats signés avec les propriétaires leurs permettent de toucher de l'argent afin de mettre en place des mesures de préservation d'espèces... sur leur parcelle. Les propriétaires signent directement avec la Région. Le syndicat a un rôle d'intermédiaire.

Monsieur le Président soumet la délibération relative à Natura 2000 – Site de la Saye

Celle-ci est votée à l'unanimité



Bilan Natura'rt

- ✓ Très positif, avec beaucoup de participants tout âge confondu
- ✓ Balade au bord de la rivière l'après-midi (18 inscrits)
- ✓ Conférence avec Brunon Wisniewski très intéressante
- ✓ Du monde pour la participation au concours photos et à la remise des prix
- ✓ Belle expo avec une qualité des œuvres, qui tourne actuellement sur plusieurs communes
- ✓ Très bon travail et organisation d'Hanneke Guirat-Gillis

7 POINTS DIVERS

7.1 EPAGE

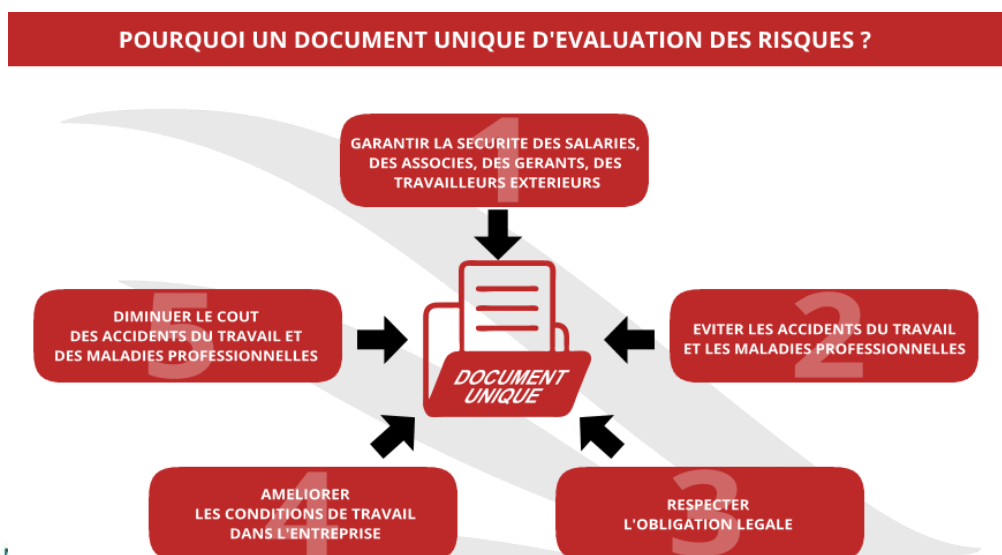
Baptiste Londeix rappelle que la demande de labellisation EPAGE a été évoquée lors que dernier comité syndical. Pour information :

- Dossier finalisé → Envoi au préfet coordonnateur de bassin le 22/09/2025
- Courriers aux EPCI pour prévenir de la démarche
- Courrier pour informer EPIDOR de la démarche

La Communauté de Commune Latitude Nord Gironde souhaiterait que le SMGBV de la Saye, du Galostre et du Lary vienne présenter le dossier lors d'une commission aménagement, ce qui a été largement approuvé en comité syndical

7.2 DUERP

Baptiste Londeix et Hyacinthe Albert travaillent également sur le Document Unique d'Evaluation des Risques



Présentation du tableau comportant les activités, les risques, les conséquences pour la santé... :

Activité	Circonstances d'exposition	Risques liés à l'au	Conséquences pour la santé	Fréquence	Gravité	F	G	R1	Mesures de maîtrise en place	Niveau de maîtrise	NM	R2	Priorité	Propositions d'améliorations	Oui	Non	Personne chargée de la mise en œuvre	Délais	Coût	Suivi
Environnement de travail	Travail en bureaux partagés	Bruit	Inconfort	Quotidienne	Inconfort	4	1	4	Mise à disposition de réunion	Présente et efficace en partie	2	9	3	Travailler l'acoustique						
	Grand froid et canicule	Ambiance thermique	Inconfort	Quotidienne	Inconfort	4	1	4	Hiver : chauffage fournis / Été : Zone avec point d'eau	Présente et efficace en partie	2	9	3	Installer une climatisation						
	Risque incendie	Incendie/Explosion	Décès	Annuelle	Incapacité/Décès	1	4	4	Équipement de système d'extinction	Aucune maîtrise	4	16	3	Former les agents à l'utilisation des extincteurs						
Livraison, maintenance, stockage	Blessures	Chute d'objet	Traumatisme	Annuelle	Acc avec arrêt	1	3	3	Déposer les objets à bonne hauteur et veiller à l'accessibilité	Présente et efficace	1	3	3							
Travail sur écran	Fatigue visuelle	Équipement de travail	Fatigue visuelle	Quotidienne	Inconfort	4	1	4	Alternance entre le travail informatisé et d'autres tâches	Présente mais inefficace	3	12	3	Installer un filtre bleu sur l'écran / Limiter les écrans						
	Mauvais éclairage	Éclairage	Inconfort	Quotidienne	Inconfort	4	1	4	Éclairage homogène des postes de travail / Possibilité d'occuper les bords vitrés	Présente et efficace en partie	2	8	3	Prévoir une lampe d'appoint par poste de travail pour permettre de personnaliser le niveau d'éclairement au poste						
	Posture contraignante	Posture assise prolongée	TMS	Quotidienne	Acc sans arrêt	4	2	8	Inciter les agents à changer de position / Adapter l'organisation des tâches	Présente et efficace	1	8	2	Sensibiliser et former les salariés aux choix des équipements permettant de réduire les TMS						
	Stress	Environnement de travail	Stress	Quotidienne	Acc avec arrêt	4	3	12	Proposer des formations adaptées et un accompagnement dans les premiers temps / Instituer des temps de déconnexion / Organiser des temps d'échanges	Présente et efficace	1	12	3	S'assurer que les logiciels sont adaptés aux tâches à réaliser et au niveau de connaissance de l'utilisateur						

Exemple d'échelles d'évaluation de Risque Initial

Indice	Gravité	Fréquence	Probabilité
1	Légère Travail inconfortable, incident sans arrêt de travail	Très improbable Fréquence d'exposition 1 fois par an ou moins et durée de moins d'1 heure à 1 journée	Très improbable Ex : les causes ou circonstances de risque ne se sont jamais produites mais pourraient se produire très exceptionnellement
2	Sans effet irréversible Accident avec arrêt sans séquelles	Improbable Fréquence d'exposition 1 fois par mois et durée de plus d'une heure par jour	Improbable Ex : les causes ou circonstances de risques se présenteront rarement
3	Élevée Accident avec arrêt et possibilité de séquelles	Périodique Fréquence d'exposition hebdomadaire et d'une durée entre une et quatre heures	Périodique Les causes ou circonstances de risque se produisent occasionnellement ou de manière périodique
4	Très élevée Accident pouvant entraîner une atteinte irréversible, une invalidité permanente ou un décès	Permanente Fréquence d'exposition quotidienne d'une durée de plus d'une heure	Régulière Les causes ou circonstances de risques se présentent régulièrement ou de manière certaine

Hierarchisation des couples danger/risque/maîtrise

Criticité Brute = Fréquence X Gravité

Note globale	État du risque et priorisation	Priorité et codes couleurs
Note < 12	Risque mineur Risque acceptable en l'état Actions à long terme	Faible 3
12 ≤ Note < 32	Risque secondaire Risque tolérable sous contrôle Action à envisager à moyen terme	Moyenne 2
36 ≤ Note ≤ 64	Risque majeur Risque inacceptable Action à envisager en priorité	Forte 1

Matrice de calcul

Maîtrise	1	2	3	4
4	4	8	12	16
3	3	6	9	12
2	2	4	6	8
1	1	2	3	4
Fréquence X Gravité	1	2	3	4

Le projet du DUERP doit être adressé à la FSSSCT du CDG 33 au plus tard le 06 novembre pour la commission du 09 décembre 2025

7.3 – Calendrier

Rappel de la date du dernier comité syndical : Lundi 08 décembre

Proposition de lieu à confirmer : Saint Pierre du Palais



7.4 – Animation Brossac – 13/09/2025

Camille DEWAELE relate l'animation qu'elle a proposé sur la commune de Brossac (16), suite à l'invitation de « Art Brossac » qui avait donné au syndicat, un livre sur les moulins qui constitue une bibliographie intéressante.

En échange, ils ont invité le SMGBV à participer à leur journée avec une animation et la tenue d'un stand

Fin de séance 20h20

Signature du Secrétaire de séance

Signature du Président

